



Lundi 8 novembre 2010

Temps forts du 18/10/2010 au 05/11/2010 No. 85

[18 - 22 octobre](#)

## Visite du Procureur en Bosnie-Herzégovine et en Croatie

À Sarajevo, le Procureur Serge Brammertz a rencontré des membres de la Présidence bosniaque et le Haut représentant, Valentin Inzko. Après sa réunion avec Valentin Inzko, le Procureur a demandé à ce que les efforts redoublent en vue d'appréhender les deux derniers fugitifs du TPIY. Les arrestations de Ratko Mladić et de Goran Hadžić sont devenues un impératif, a déclaré le Procureur.

En Croatie, le Procureur a discuté de la coopération de Zagreb avec le Tribunal, avec le Premier ministre Jadranka Kosor et d'autres représentants de haut rang.

Il s'agissait de la première d'une série de visites que le Procureur a prévues d'effectuer en ex-Yougoslavie, dans le cadre de la préparation du prochain rapport que son Bureau remettra au Conseil de sécurité de l'ONU. Le Procureur prévoit de se rendre ce mois-ci à Belgrade, avant de s'adresser au Conseil de sécurité début décembre. Il rencontrera, au cours de ces visites, des représentants du Gouvernement et des autorités judiciaires pour discuter de la coopération actuelle des États avec son Bureau et aborder d'autres questions liées à la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal.

[19 octobre](#)

## Nouveau cycle de présentations du TPIY à des lycéens du Kosovo

Le Programme de sensibilisation du Tribunal a repris aujourd'hui sa série de présentations dans des lycées du Kosovo, dans le cadre de l'année scolaire 2010 – 2011. Les présentations multimédia ont pour but de permettre à des élèves de terminale de se familiariser avec les réalisations du Tribunal s'agissant de la traduction en justice des principaux responsables des crimes perpétrés dans les Balkans dans les années 1990. Les lycéens du Kosovo apprendront également comment le Tribunal a contribué à établir certains faits relatifs au conflit et à instaurer une justice d'après guerre dans leur région. Dans ce cycle de présentation, un représentant de l'organisation non gouvernementale *Humanitarian Law Centre* au Kosovo se joindra prochainement à l'équipe du Programme de sensibilisation et effectuera des présentations en s'appuyant sur le *Kosovo Memory Book*, une base de données conçue par cette organisation, qui contient des informations sur chacune des victimes du conflit au Kosovo.

Des présentations organisées par le Programme de sensibilisation avaient déjà été dispensées dans des lycées du Kosovo pendant les années scolaires 2006–2007 et 2008-2009. Plus de 1200 élèves de plus de 35 lycées avaient alors été informés des travaux du Tribunal.

[19 octobre](#)

## Le TPIY fait don de 15 ordinateurs à une école élémentaire de Bosnie

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a fait don de 15 ordinateurs et de matériel informatique à une école élémentaire de Skelani, près de Srebrenica, en Bosnie-Herzégovine. Les ordinateurs seront utilisés pour des classes d'informatique et d'autres activités scolaires. Cette donation permettra à 120 élèves de l'école multiethnique Kosta Todorović de développer leurs compétences informatiques. Pour sa part, l'école sera en mesure d'améliorer ses méthodes de gestion et de comptabilité. « Cette importante donation sera grandement appréciée par nos élèves, qui jusqu'à présent ne pouvaient pas suivre de classe d'informatique, l'école n'ayant pas les moyens d'acheter des ordinateurs », s'est félicité Ljubimko Katanić, le directeur de l'école. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet porté par l'unité du Tribunal chargée de faire don de matériel informatique et de véhicules dont le TPIY n'a plus l'usage à des organisations d'ex-Yougoslavie. Depuis 2005, le Tribunal a effectué plus de 48 donations, offrant 950 ordinateurs et du matériel de bureau à des écoles et des institutions d'ex-Yougoslavie.

[24 octobre](#)

## Le Procureur déclare que les autorités serbes doivent s'investir davantage dans la traque de

Dans une interview donnée au *New-York Times*, le Procureur du TPIY, Serge Brammertz, a déclaré que la traque de Ratko Mladić – l'un des deux derniers fugitifs du TPIY – avait atteint un stade critique. « Le Tribunal manque à présent de temps, et si nous voulons que Ratko Mladić soit jugé par le TPIY, il est primordial de l'arrêter immédiatement », a déclaré le Procureur.

« Nous voulons tirer la sonnette d'alarme: il n'est pas seulement possible de faire plus, c'est indispensable [...] l'arrestation des fugitifs est cruciale, pour les victimes qui

veulent que justice soit enfin rendue; pour la réconciliation en ex-Yougoslavie; mais aussi pour la crédibilité de la communauté internationale ».

*L'interview complète (en anglais) peut être consultée à partir du lien suivant:*

[http://www.nytimes.com/2010/10/25/world/europe/25iht-serbia.html?\\_r=1&scp=1&sq=mladic&st=cse](http://www.nytimes.com/2010/10/25/world/europe/25iht-serbia.html?_r=1&scp=1&sq=mladic&st=cse)

---

2 novembre

**Le Juge Meron sera nommé Docteur Honoris causa**

Le Conseil d'Université de Varsovie a décidé d'attribuer un doctorat *honoris causa* en Droit au Juge Meron. La cérémonie officielle aura lieu le vendredi 14 janvier 2011 au Palais du Recteur de l'Université.

Le Juge Meron est membre de l'Académie américaine des arts et des sciences, Président honoraire de l'*American Society of International Law*, membre de l'Institut de droit international et membre du Conseil américain des relations étrangères. Depuis 1977, le Juge Meron enseigne le droit international et occupe la chaire L. Denison de la faculté de droit de New York. En 2000 et 2001, il a été conseiller en droit international au Département d'État des États-Unis. Il dirige également les séminaires annuels du CICR en matière de droit international humanitaire pour des diplomates de l'ONU à New York. Entre 1991 et 1995, il a également été professeur de droit international à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève ainsi que professeur invité de droit à Harvard et à l'Université de Californie (Berkeley). Il a étudié le droit à l'Université de Jérusalem, de Harvard (où il a obtenu son doctorat). Il exerce en tant que juge à la Chambre d'appel du Tribunal depuis novembre 2001.

---

3 novembre

**Suspension du procès de Radovan Karadžić**

La Chambre de première instance III a ordonné aujourd'hui la suspension du procès de Radovan Karadžić pendant un mois afin de permettre à l'accusé d'examiner les documents que lui a récemment communiqués l'Accusation.

La suspension des débats permettra à l'accusé et à son équipe de la défense d'examiner près de 14 000 pages de documents susceptibles de contenir des informations de nature à le disculper, que l'Accusation lui avait remis fin octobre 2010.

En rendant sa décision, le Juge O-Gon Kwon, Président de la Chambre de première instance, a déclaré : « [L]a Chambre est d'avis que le volume de ces documents est tel qu'il est dans l'intérêt de la justice de suspendre temporairement les débats. »

Pour déterminer la durée de la suspension du procès, la Chambre a également pris en compte les manquements répétés de l'Accusation à son obligation de communiquer des pièces à l'accusé, conformément au Règlement de procédure et de preuve du Tribunal. Ces manquements ont été rapportés dans plusieurs décisions rendues par la Chambre à ce jour. Ayant déjà enjoint à l'Accusation dans ces décisions de mieux s'organiser et d'accorder une plus grande priorité à la communication de documents, le Juge Kwon a souligné que la Chambre était de plus en plus préoccupée par les conséquences que pourrait avoir l'effet cumulatif de la communication tardive de pièces sur l'équité du procès dans son ensemble. Le Juge a demandé instamment au Bureau du Procureur de prendre au sérieux ses obligations de communication et de s'assurer que toutes les ressources nécessaires étaient employées pour garantir la communication rapide de documents à l'accusé.

---

2 novembre

**Le TPIY remet à la Serbie les premiers comptes rendus d'audience transcrits dans les langues de la région**

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a remis aujourd'hui au Procureur serbe chargé des crimes de guerre la première série de comptes rendus d'audience transcrits dans les langues de la région, dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités des instances judiciaires nationales pour juger des affaires complexes de crimes de guerre.

« Justice pour les crimes de guerre » est un projet régional de quatre millions d'euros, financé par l'Union européenne et mis en oeuvre par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, en collaboration avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

Les comptes rendus d'audience n'étaient jusqu'à présent disponibles qu'en anglais et en français, les langues officielles du Tribunal.

« J'ai maintes fois eu l'occasion de déplorer que ces comptes rendus d'audience ne soient pas disponibles dans les langues des pays concernés. Je me réjouis par conséquent que le projet "Justice pour les crimes de guerre" nous donne l'occasion de remédier à cette lacune », a déclaré le Juge Patrick Robinson, Président du Tribunal. Le Tribunal a consulté les autorités nationales afin de déterminer quels étaient les

comptes rendus d'audience qu'il serait pertinent de transcrire, en tenant également compte de travaux similaires effectués par l'organisation non gouvernementale serbe *Humanitarian Law Centre*.

La première série de comptes rendus d'audience, qui compte quelque 400 pages, a été établie de façon prioritaire à la demande du Procureur serbe chargé des crimes de guerre. D'autres comptes rendus d'audiences devraient être remis fin novembre aux autorités de Croatie, de Serbie, et de Bosnie-Herzégovine.

En septembre, le Tribunal a remis 500 pages de comptes rendus d'audience aux autorités croates. Dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre », le Tribunal produira au moins 60 000 pages de comptes rendus d'audience dans les langues de la région.

Pour en savoir plus sur le projet « Justice pour les crimes de guerre », veuillez consulter le lien suivant : <http://www.icty.org/sid/240>

---

## **CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES 08 NOVEMBRE – 19 NOVEMBRE**

**Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.**

### **LUNDI 8 NOVEMBRE**

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

### **MARDI 9 NOVEMBRE**

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

### **MERCREDI 10 NOVEMBRE**

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

### **JEUDI 11 NOVEMBRE**

Salle d'audience I 15:30 – 17:30, **Lukić & Lukić**, Conférence de mise en état  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

### **VENDREDI 12 NOVEMBRE**

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

### **LUNDI 15 NOVEMBRE**

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

### **MARDI 16 NOVEMBRE**

Jour férié de l'ONU - Eid al-Adha

### **MERCREDI 17 NOVEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

### **JEUDI 18 NOVEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

## **VENDREDI 19 NOVEMBRE**

Salle d'audience II 09:00 – 13:45 **Perišić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Les vacances d'hiver du TPIY auront lieu du lundi 20 décembre 2010 au vendredi 07 janvier 2011

*Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.*

---

### **LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 124 ACCUSÉS – SUR 161**

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 124 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 63 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 25 sont en cours d'exécution de peine, 31 ont purgé leur peine, trois condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 37 accusés : 14 sont en appel, 18 sont en procès et trois sont en phase préliminaire d'un nouveau procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

---

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier: John Hocking.

#### Questions et commentaires :

Nick Beston, Editeur: +31.70.512. 89.43, [beston@un.org](mailto:beston@un.org)

Nicolas Escot, Editeur assistant: +31.70.512. 59.81, [escot@un.org](mailto:escot@un.org)

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, [coffeye@un.org](mailto:coffeye@un.org)

*Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands*

[www.icty.org](http://www.icty.org)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.

---